## Odeur dérangeante de fumier

(cf le coq Maurice)

Par Zabou52
Bonjour. Nous vivons dans petit village entouré de champs libres. De temps en temps il y'a des moutons sur un des terrains. Depuis 2 jours un agriculteur(ou pas) a déposé du fumier dont l'odeur nauséabonde nous dérange au point que nous ne pouvons ouvrir nos fenêtres, malgré cela l'odeur entre quand même dans la maison et ne sachant pas combien de temps cette odeur va durer, ma question est : Est-il dans son droit?  Bien que je ne veuille pas ennuyer ce monsieur, j'aimerai bien pouvoir manger sans cette mauvaise odeur.  Je vous remercie de votre réponse.  Cordialement.  Zabou52
Par yapasdequoi
Bonjour, Voyez à la mairie. Le maire connait sans doute l'auteur de ce tas de fumier et pourrait proposer une médiation, ou vous expliquer pourquoi vous devez supporter la situation.
Car ce fumier est sans doute en attente d'épandage, n'est ce pas la même situation tous les ans à cette époque ?
Sinon vous êtes dans un environnement rural, les odeurs y sont "normales".
Il y a quelques règlementations pour stocker le fumier, par exemple ceci : [url=https://hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/articles/detail-de-lactualite/actualites/stockage-du-fumier-en-bord-de-champ-rappel-reglementaire/]https://hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/articles/detail-de-lactualite/actualites/stockage-du-fumier-en-bord-de-champ-rappel-reglementaire/[/url]
Par yapasdequoi
J'ai trouvé aussi cette page Mais sans garantie qu'un juge vous donne raison : [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19299]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19299 [/url]